

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juin 2016

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 09

Nombre de Conseillers présents : 09

Mmes Sophie DI LENARDO, Laetitia HOLTZ et Claudine ARNOLD
MM. Yves KLEIN, Daniel ISENSCHMID, Frédéric CAQUEL, Olivier ROMINGER et
Ludovic JOSYFYSZYN

Absents excusés :

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 07.04.2016
3. Dénomination de voies communales
4. Aide financière à restauration du patrimoine bâti
5. Parcelles 9, 18 et 19 – Section 10
6. Demande de prorogation du délai de dépôt d'un Ad'AP
7. Décisions Modificatives
8. Lot de chasse communal

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Remerciements
- Conscrits
- Enfouissement de la ligne HTA
- Couverture téléphonie mobile

.../...

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour : PLUi et vente de terrain.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ces points à l'ordre du jour.

N° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil désigne unanimement Laetitia HOLTZ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté par Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

N° 2 - Approbation du PV du 07.04.2016

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - Dénomination de voies communales

Dans le cadre de la renumérotation des rues du village,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté municipal n°02/2016 relatif au numérotage des maisons,

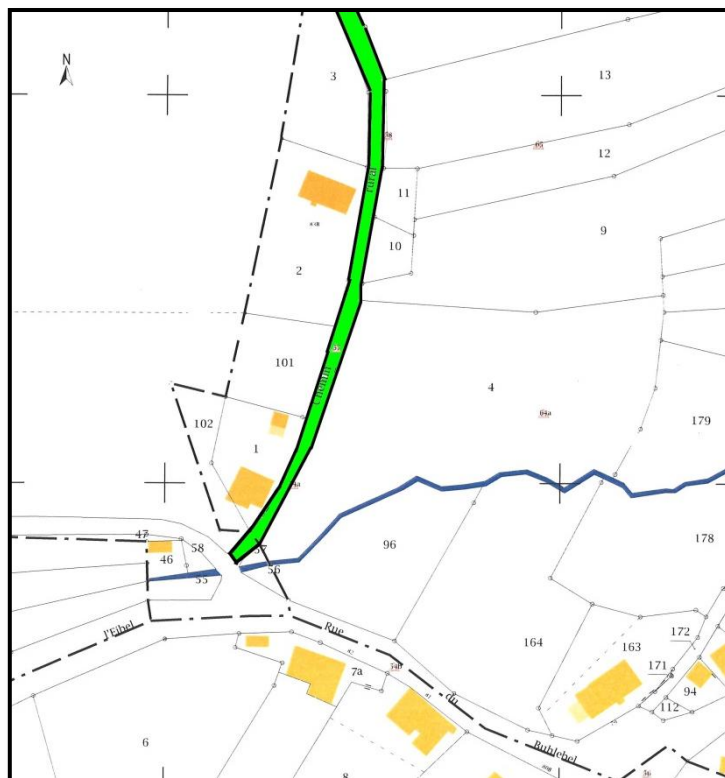
CONSIDERANT la nécessité de procéder à la rectification du nom de certaines voies,

CONSIDERANT qu'il existe une voie secondaire adjacente à la «rue du Buhlebel»,

CONSIDERANT que cette voie n'est pas classée dans le domaine public, mais dans le domaine privé de la commune,

CONSIDERANT que cette voie est ouverte au public, que des maisons d'habitations y sont implantées :

CONSIDERANT l'existence à ce jour du chemin rural au plan cadastral, il convient d'en redéfinir l'appellation,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les n° 83 et 83B de la rue du Buhlebel deviennent respectivement les n° 1 et 3 du Chemin dénommé « Chemin du Buhlebel ».

CHARGE le Maire de communiquer cette information, notamment aux services de la poste.

CHARGE le Maire de prendre un arrêté municipal réglementant la circulation dans le chemin du Buhlebel.

N° 4 - Aide financière à restauration du Patrimoine bâti

Dans le cadre du partenariat financier entre la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, les Communes, et le Département, relatif au fonds d'aide au ravalement de façades destiné à soutenir les projets de ravalement des particuliers,

Le Conseil Municipal,

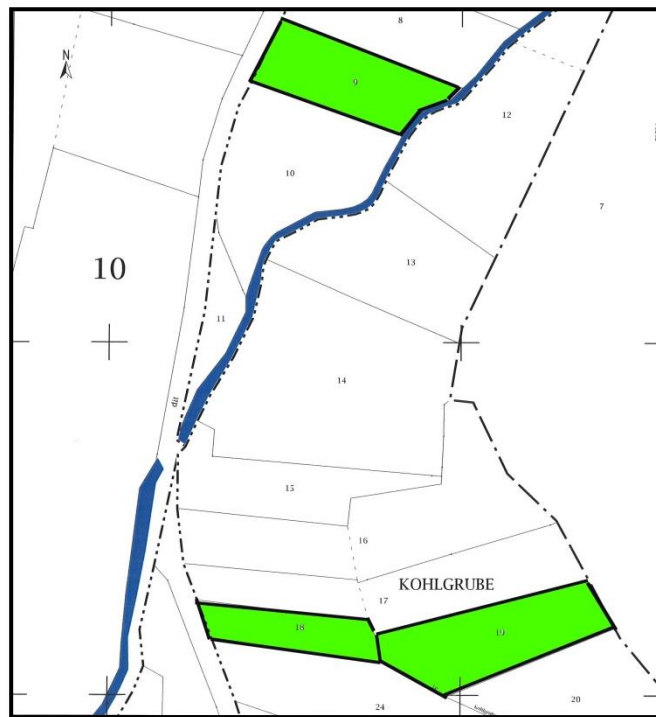
VU la demande de subvention déposée le 18 septembre 2015 par M. Christian EWIG relative au projet de ravalement des façades de l'immeuble situé 1 rue principale à Mollau,

Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes, au motif que le bâtiment remplit les conditions caractéristiques du patrimoine bâti traditionnel pour prétendre à une aide financière, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de suivre l'avis de la Communauté de Communes et de délivrer une subvention d'un montant de 240 € à M. Christian EWIG.

N° 5 - Parcelles 9, 18 et 19 - Section 10

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Walter WALDY de Hégenheim, propriétaire des parcelles 9, 18 et 19 sises section 10 à Mollau.



Ce dernier propose à la Commune d'acquérir ces trois parcelles représentant environ 40,50 ares.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas acquérir les parcelles 9, 18 et 19 sises section 10 appartenant à M. Walter WALDY,

CHARGE le Maire d'informer M. Walter WALDY.

N° 6 - Demande de prorogation du délai de dépôt d'un AD'AP

Le Maire rappelle que l'ordonnance n° 2014-1090 prévoit la mise en place d'un outil, l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) permettant de mettre les établissements recevant du public et les voiries en conformité avec la réglementation en vigueur à partir du 1er janvier 2015.

Les textes prévoient que les AD'AP devaient être déposés en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Toutefois, il est possible de demander une prorogation de ce délai (douze mois maximum) au Préfet, dans les trois mois qui précèdent la date limite de dépôt.

Une surcharge de travail de l'architecte chargé de l'étude a retardé la mise en œuvre de cet AD'AP.

Aussi, compte tenu de ces éléments, la Commune n'a pas été en mesure de déposer avant le 27 septembre 2015 son AD'AP.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à demander une prorogation du délai de dépôt d'Agenda d'Accessibilité Programmée de 12 mois pour pouvoir déposer ce dossier en Préfecture.

N° 7 - Décisions modificatives

a) Commune

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	ARTICLE	MONTANT €
Dépenses imprévues	O22	-2 721.50
Combustible	60621	2 000.00
Assurance multirisque	6161	-7 500.00
Autres assurances	6168	7 500.00
Remb. aux communes membres GFP	62875	-300.00
Cotisations Assurances Personnel	6455	7.50
Cotisations FNC suppl. fam.	6456	14.00
Compensation charges territoriales	65541	-26 000.00
Communes	65734	300.00

.../...

Subvention au GFP de rattachement	657351	26 000.00
Subvention fonct. person. droit privé	6574	500.00
Intérêts des emprunts, dettes	6611	-16 135.22
Intérêts réglés à l'échéance	66111	16 135.22
Dot. amort. immo incorp & corp	6811	200.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	ARTICLE	MONTANT DM
Taxe d'aménagement	10226	-200.00
Public : biens mobiliers, mat	2804411	200.00

b) Forêt

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	ARTICLE	MONTANT €
Virement section investissement	O23	920.00
Entretien de bois et forêts	61524	-750.00
Frais de gardiennage	6282	-170.00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	ARTICLE	MONTANT €
Plantations d'arbres	2121	920.00
RECETTES	ARTICLE	MONTANT €
Virement de la section de fonctionnement	021	920.00

N° 8 - Lot de chasse communal

M. le Maire donne lecture aux Conseillers Municipaux d'un courrier émanant de M. Roland LEHMANN, actuellement locataire du lot de la Chasse Communale n°1 en personne physique. Ce dernier souhaite céder son bail à l'Association de Chasse de l'Oelberg dont il fait partie, représentée par M. Noël ANDRES.

.../...

L'Association de Chasse de l'Oelberg ayant son siège à Mollau, 118b rue de l'Oelberg (maintenant 10 rue de l'Oelberg) a été inscrite le 01/12/2015 au Registre des Associations du Tribunal de Thann sous les références : Volume 46 Folio n° 64.

M. le Maire précise que cette cession n'a pas pour effet de modifier les éléments de la convention de gré à gré, notamment le prix, la durée, l'objet et les conditions d'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la demande de M. LEHMANN.

ACCEPTE que l'Association de Chasse de l'Oelberg, représentée par M. Noël ANDRES, remplace M. LEHMANN.

CHARGE le Maire de la suite à donner à ce dossier et l'**AUTORISE** à signer tous documents y relatifs.

N° 9 - PLUi

A la demande de M. le Maire, le Président de la Communauté de Communes accompagné de Mme Sonia FACEN sont venus présenter et commenter les modifications apportées au PLUi.

Après une longue discussion, le Conseil Municipal et le Président de la Communauté de Communes arrêtent quelques rectifications qui seront entérinées et matérialisées définitivement le 22 juin dans les locaux de la Communauté de Communes.

N° 10 - Vente de terrain

Le Maire informe que le Maire d'Urbès l'a contacté concernant les terrains sis au Seebachmatt. L'Etat souhaiterait les racheter au prix de 50 €/are. La Commune de Mollau y possède un terrain d'une surface de 7.96 ares sur le ban communal de Husseren-Wg sis section A parcelle 698.

Interrogé à ce sujet, le Conseil, unanimement,

DONNE un accord de principe pour la vente de la parcelle 698 section A à l'Etat.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Remerciements

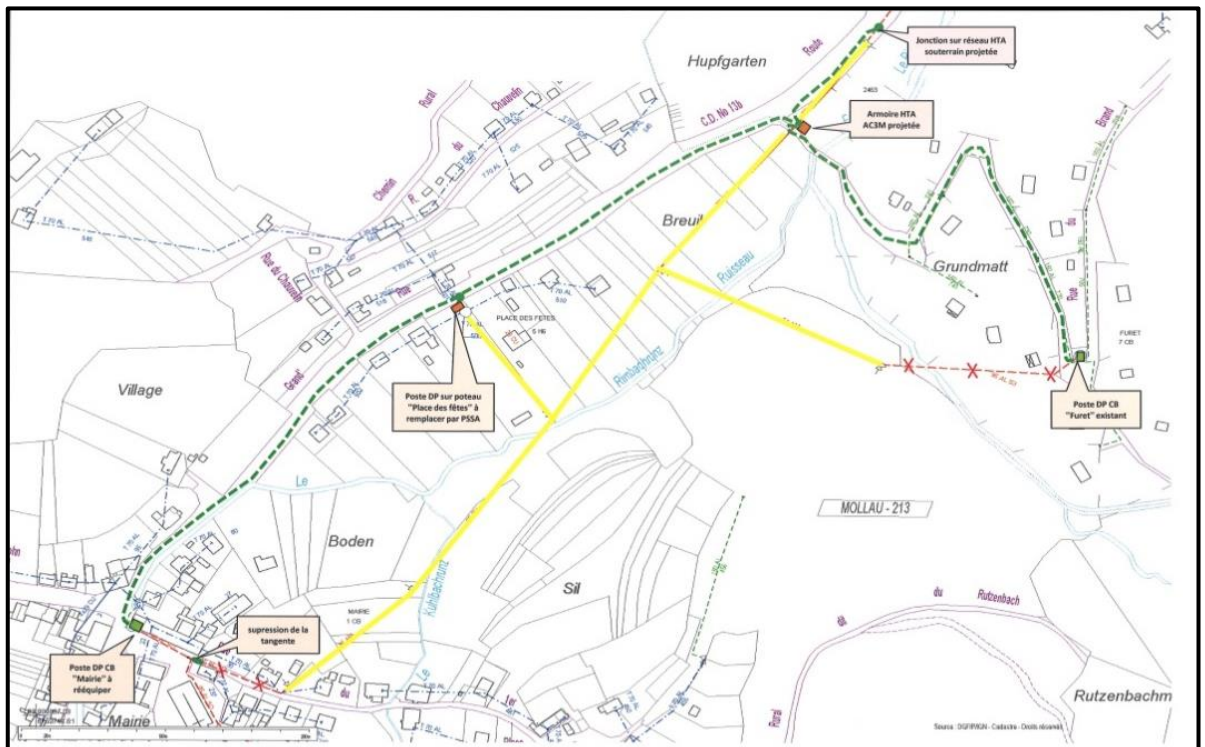
- Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de la Famille KINDER.
- Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de Mme et M. Adrien ANDRES à l'occasion de leurs Noces d'Or.
- Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de Mme et M. Camille ZIMMERMANN à l'occasion de leurs Noces de Diamants.

- Conscrits

Le Maire donne lecture d'un courrier d'invitation au vin d'honneur des Conscrits pour le 25 juin à 19h00.

- Enfouissement de la ligne haute tension

Le Maire donne lecture d'un courrier de demande de subvention adressé au Syndicat d'électricité concernant l'enfouissement la ligne haute tension ainsi que le chiffrage effectué par ERDF.



- Couverture téléphonie mobile
Le Maire donne lecture d'un courrier-réponse de Mme Patricia SCHILLINGER, Sénateur du Haut-Rhin, concernant la couverture du réseau de téléphonie mobile.
- Prochain Conseil Municipal : le 15 septembre 2016 à 19h30

Clôture de la séance à 21h45